

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/038

Séance du 12 décembre 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq
le 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 05 décembre 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI

OBJET :

Acquisition de la parcelle
 cadastrée section C n° 1775

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT)

Vu la volonté de la société JEA représentée par Monsieur Eric MUÑOZ, dont le siège se situe 57 chemin du Loup à Saint-Marcel-Bel-Accueil de vendre la parcelle cadastrée section n° 1775 d'une contenance de 1 117 m² sur laquelle est construit un atelier d'environ 400 m²,

Considérant que ladite parcelle se situe en zone UCnc au Plan Local d'Urbanisme,
Considérant que le prix de vente du bien a été fixé par le vendeur à 300 000,00 €,
Considérant que les locaux actuels des services techniques de la commune sont vétustes et deviennent trop petits,

Considérant les articles L 1311-9 à L 1311-12 du CGCT qui disposent que les projets d'opérations immobilières, dont les acquisitions amiables, réalisées par les collectivités territoriales, doivent être précédés d'une demande d'avis au directeur départemental des finances publiques (service des Domaines : France domaine)

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'acquisition de la parcelle C 1775 au prix de 300 000,00 € dans l'attente de confirmation du prix par les services de France Domaines et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie,
Le maire, Aurélien BLANC.

